



Pathogènes & Maladies

Stimulation de la plante – Evolution des techniques de contrôles des maladies

Dates : 10 & 11 Janvier 2017 **Lieu :** Paris (Porte d'Italie)

Nombre de places : 20

(Seuls seront pris en compte les 20 premiers dossiers d'inscriptions **complets** parvenus à l'AGREF (le cachet de la poste faisant foi).

Documents joints :

- ✓ Programme du stage à remettre au participant.
- ✓ Convention de formation à renvoyer en 2 exemplaires.

Documents à retourner à : **AGREF-Formation - BP 307 - 64208 - Biarritz Cedex**

- ✓ Conventions de formation **à retourner en 2 exemplaires** remplies et signées.
- ✓ Deux chèques en règlement :
 - **soit** du coût pédagogique non membre AGREF = 630 euros.
 du coût pédagogique membre AGREF = 550 euros.
 - **et/ou au choix :** des frais d'hébergement en single et tous les repas = 205 euros.
 ou des frais d'hébergement en double et tous les repas = 170 euros.
 ou les repas du midi uniquement = 56 euros.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LES DEUX CONVENTIONS ET LES REGLEMENTS

Inscription, enregistrement et convocation :

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Toute inscription reçue 15 jours avant la date du stage ne sera satisfaite que dans la mesure des places disponibles. Aucune réclamation pour non-satisfaction des demandes ne pourra être retenue si le nombre maximum d'inscrits est dépassé, même avant cette date.

- Un accusé réception ainsi que les factures vous seront adressés, **par e-mail**, à réception du dossier complet.
- Une convocation avec le plan d'accès sera adressée au golf, **par e-mail**, avant le stage. Le stagiaire devra la présenter à son arrivée le premier jour du stage.

IMPORTANT : MERCI DE BIEN VOULOIR INDIQUER LISIBLEMENT UNE SEULE ADRESSE E-MAIL

Annulation :

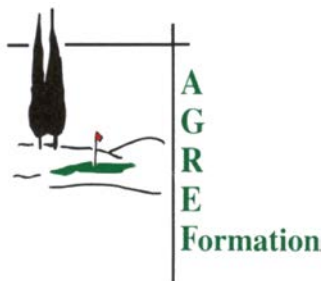
Tout stage n'atteignant pas, **UN MOIS** avant la date prévue un nombre minimum de participants sera reporté ou annulé. Les inscrits en seront informés individuellement et remboursés.

Toute annulation du fait du stagiaire devra être notifiée par écrit à l'AGREF :

- **Annulation reçue un mois avant** : Remboursement des droits d'inscriptions moins 50 € pour frais de dossier.
- **Annulation reçue après cette date** : Remboursement de la moitié des frais d'inscription.

Prise en charge et remboursement par le fonds de formation :

- **Avant le stage et le plus tôt possible :**
 - **Faire une demande préalable de prise en charge auprès de votre fonds de formation.**
- **Si votre demande a été acceptée, et après le stage,** envoyer à votre fonds de formation :
 - la convention,
 - les factures du coût pédagogique et des frais d'hébergement/repas,
 - l'attestation de présence qui sera remise au stagiaire à la fin du stage,
 - la copie de la feuille d'émargement qui vous sera adressée après le stage.



PROGRAMME DU STAGE

PATHOGENES & MALADIES

Stimulation de la plante – Evolution des techniques de contrôles des maladies

Public :

- Intendants
- Responsables techniques

Lieu :

- Paris - Porte d'Italie

Durée - Dates - Horaires :

- 2 jours - 14 h
- 10 & 11 Janvier 2017
- 1^{er} jour : 8 h 30 - 17 h 30
- 2^e jour : 8 h 00 - 16 h 30
(Attention : aucun départ le 2^e jour avant 16 h 30)

Intervenant :

- Hervé-Eric COCHARD
Ingénieur INAPg et ISARa
Consultant Gazon

Prix :

- Coût pédagogique : **630 €**
- Coût Membre AGREF : **550 €**

A rajouter :

- Frais hébergement en chambre :
 - single et tous les repas : **205 €**
 - ou double et tous les repas : **170 €**
- OU repas du midi : **56 €**

Organisme de formation :

- AGREF-Formation
B.P. 307
64208 – Biarritz Cedex
Tél. : 05.59-52-86-52
E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

N° déclaration : 72 64 009 71 64

N° Siret : 38 75 26 247 000 29

Objectif pédagogique de la formation :

- Etre capable de reconnaître les pathogènes et les principales maladies des gazons.
- Mettre en place des programmes stimulant les défenses naturelles des graminées.
- Combattre les pathogènes dans le respect de la législation actuelle et du respect environnemental.

Programme des 2 jours de formation :

▪ Les principaux pathogènes :

▪ Maladies :

. Champignons, bactéries, virus et nématodes :
Description et reconnaissance.

▪ Lutte :

. Inventaire des moyens de lutte : préventions, nouvelles luttes intégrées.
. Le principe de la stimulation des défenses naturelles.
. Les produits existants : leur efficacité réelle ou supposée.
. La lutte culturale.
. Les fongicides bio.
. Les fongicides autorisés.

▪ Perspectives d'avenir.

Débat - Discussion - Bilan du stage.

Attention : aucun départ ne sera autorisé avant 16 h 30 le dernier jour du stage, donc pour votre retour prendre les dispositions (billets train ou avion) en conséquence.

Support pédagogique :

- Vidéo-projection de l'ensemble des points abordés - Un rapport simplifié papier (15-20 pages et un CD Rom (ou une clé USB) reprenant les illustrations, tableaux et schémas d'interprétation et de nombreuses photos sera remis à chaque participant.



CONVENTION DE FORMATION

(Application de l'article L.920-1 du Code du Travail)

Date d'enregistrement :

N° d'enregistrement :

Organisme de formation : AGREF-Formation Boite Postale 307 – 64208 – Biarritz Cedex Tél. : 05-59-52-86-52 – E-mail : agref.golf@wanadoo.fr																						
N° Déclaration d'existence : 72 64 009 71 64	N° Siret : 38 75 26 247 000 29																					
Intitulé de l'action de formation : PATHOGENES & MALADIES Stimulation de la plante – Evolution des techniques de contrôles des maladies	Nombre d'heures : 14 h																					
Dates : 10 & 11 Janvier 2017	Lieu : Paris (Porte d'Italie)																					
Le Golf ou l'Entreprise :																						
✓ Adresse : ✓ Code Postal : Ville : ✓ Téléphone : E-mail (recommandé) :																						
désire inscrire à ce stage (merci de renseigner <u>toutes les mentions</u>) : Nom : Prénom : N° sécurité sociale : Situation dans le golf ou l'entreprise : <input type="checkbox"/> Intendant, adjoint <input type="checkbox"/> Jardinier – Fontainier <input type="checkbox"/> Mécanicien <input type="checkbox"/>																						
En contrepartie de cette formation, le golf ou l'entreprise verse la somme de :																						
<table border="1"><tr><td>Coût pédagogique non membre AGREF</td><td>: 630 €</td><td>€</td></tr><tr><td>Coût pédagogique membre AGREF</td><td>: 550 €</td><td>€</td></tr><tr><td colspan="3">à rajouter au choix :</td></tr><tr><td>Hébergement en chambre single + tous les repas</td><td>: 205 €</td><td>€</td></tr><tr><td>Hébergement en chambre double + tous les repas</td><td>: 170 €</td><td>€</td></tr><tr><td>Les 2 repas du midi uniquement</td><td>: 56 €</td><td>€</td></tr><tr><td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td><td>€</td></tr></table>		Coût pédagogique non membre AGREF	: 630 €	€	Coût pédagogique membre AGREF	: 550 €	€	à rajouter au choix :			Hébergement en chambre single + tous les repas	: 205 €	€	Hébergement en chambre double + tous les repas	: 170 €	€	Les 2 repas du midi uniquement	: 56 €	€	TOTAL		€
Coût pédagogique non membre AGREF	: 630 €	€																				
Coût pédagogique membre AGREF	: 550 €	€																				
à rajouter au choix :																						
Hébergement en chambre single + tous les repas	: 205 €	€																				
Hébergement en chambre double + tous les repas	: 170 €	€																				
Les 2 repas du midi uniquement	: 56 €	€																				
TOTAL		€																				
Par <input type="checkbox"/> Chèque bancaire ou <input type="checkbox"/> Virement bancaire à l'ordre d'AGREF-Formation n° compte IBAN : FR53 3000 2017 3800 0007 0516 G33																						
Date : Signature et cachet du Golf ou de l'Entreprise :	Signature et cachet d'AGREF-Formation :																					

A RENVoyer EN DEUX EXEMPLAIRES